

Conditions générales mondiales des ateliers de perfectionnement professionnel en ligne programmés

Ateliers en ligne programmés

Les ateliers en ligne programmés offrent aux professionnels de l'éducation l'occasion de faire la connaissance de collègues du monde entier et de partager leurs expériences avec eux. Cette solution de perfectionnement professionnel est économique, permet d'accéder aux formations où que l'on se trouve et n'entraîne aucuns frais de déplacement ou autres dépenses.

Tous nos ateliers en ligne enseignent les mêmes concepts que ceux présentés dans les ateliers traditionnels programmés équivalents et sont également pris en compte dans les exigences requises par le processus d'autorisation et dans les autres coûts.

Date limite d'inscription

Les ateliers en ligne programmés se déroulent sous la forme de 12 sessions mensuelles préprogrammées sur une durée d'un an, qui composent le [programme des ateliers](#). La date limite d'inscription est fixée à trois semaines avant le début de chaque session. Les dates de clôture des inscriptions spécifiques à chaque session sont indiquées sur le site Web de l'IB, sur la page de la session concernée.

Si vous souhaitez vous inscrire après la date officielle de clôture des inscriptions, veuillez contacter le service L'IB vous répond. Toute demande d'inscription tardive doit être effectuée dans les cinq jours suivant la date de clôture. Veuillez noter que l'approbation n'est pas garantie. La décision d'accepter ou non une inscription tardive sera prise par l'équipe du perfectionnement professionnel en ligne au cas par cas. Elle dépendra du nombre de candidats déjà inscrits ainsi que de la disponibilité de l'animateur. (Des frais supplémentaires d'un montant de 70 USD sont facturés pour les inscriptions tardives.)

Programme des ateliers

Les participants recevront une formation asynchrone guidée par un animateur d'atelier sur une période de 4 semaines, exigeant un minimum de 16 heures de participation (4 heures par semaine). L'animateur de l'atelier en ligne programmé fournira aux participants des instructions sur la manière de participer et sur le temps nécessaire pour mener à bien les différentes activités d'apprentissage.

Le fonctionnement de l'atelier est le suivant.

- Les participants doivent consacrer au moins quatre heures par module pour satisfaire aux exigences de l'atelier et obtenir un certificat de réussite.
 - Les participants devront s'impliquer activement dans l'atelier, à une fréquence régulière et pendant toute la durée des différents modules (en participant au moins au début, au milieu et à la fin de chaque module) pour satisfaire aux critères de réussite.
 - Les ateliers ne se déroulent pas au rythme de chacun, mais suivent la structure générale indiquée ci-dessous.
- o SEMAINE 1 : module 1
 - o SEMAINE 2 : module 2
 - o SEMAINE 3 : module 3
 - o SEMAINE 4 : module 4 et conclusion

Exigences relatives aux participants pour les ateliers de catégories 1, 2 et 3

Veuillez lire les exigences ci-après afin de mieux comprendre votre rôle et ce qui est attendu de vous en tant qu'apprenant(e) en ligne. Les ateliers seront animés dans la langue mentionnée. Les participants doivent suffisamment bien maîtriser la langue de l'atelier afin de pouvoir y participer pleinement et sans assistance.

Vous devez suivre ces étapes avant et pendant l'atelier pour vous assurer de le mener à bien avec succès et de vivre une expérience d'apprentissage en ligne agréable.

L'obtention du certificat de réussite pour un atelier en ligne programmé dépend du respect des exigences énoncées ci-après.

Veuillez noter que les ateliers de catégorie 1, 2 et 3 ont des exigences différentes de celles des ateliers de présentation. Veuillez vous assurer d'avoir bien compris les exigences relatives à votre atelier.

Avant l'atelier:

- Connectez-vous dès que possible après la réception de vos identifiants de connexion, qui vous seront envoyés par l'adresse électronique onlinepd@ibo.org. Si vos identifiants de connexion ne fonctionnent pas, veuillez consulter notre foire aux questions pour résoudre ce problème avant le début de l'atelier.
- Assurez-vous d'être inscrit(e) au bon atelier en ligne programmé, dans la catégorie correspondant à votre niveau d'expérience, et d'avoir bien lu sa description.
 - o Si vous avez l'impression de ne pas être inscrit(e) dans la bonne catégorie, veuillez contacter le coordonnateur de l'IB de votre établissement dès que possible.
 - o Si votre animateur d'atelier a l'impression que vous n'êtes pas inscrit(e) dans la bonne catégorie, l'équipe du perfectionnement professionnel en ligne de l'IB se réserve le droit de vous transférer dans une catégorie plus adaptée à votre expérience. L'animateur vous en informera, le cas échéant.
- Familiarisez-vous avec le *Guide de l'apprenant en ligne*, qui est le premier document que vous découvrirez en vous connectant. Suivez les instructions pour actualiser votre profil et charger une photographie de profil.
- Réservez au moins quatre heures par semaine pour assurer une participation active et mener à bien votre apprentissage en ligne.

Pendant l'atelier

Assiduité:

- Commencez les activités de l'atelier dans les trois premiers jours et présentez-vous auprès de l'animateur et des autres participants.
- Consacrez au moins quatre heures par semaine à réaliser les activités d'apprentissage de l'atelier.
- Connectez-vous régulièrement tout au long de l'atelier. Vous devez y accéder au début, au milieu et à la fin de chaque semaine ou module, et participer régulièrement.
- Communiquez directement avec votre animateur si des circonstances imprévues vous empêchent de participer à l'atelier pendant plus de trois jours consécutifs ou si vous vous trouvez dans une situation susceptible de vous empêcher de mener à bien l'atelier.

Collaboration et participation:

- Effectuez tous les exercices et/ou les activités d'apprentissage requis dans le cadre de votre atelier.
- Montrez-vous coopératif/coopérative et proactif/proactive dans votre apprentissage en :
 - répondant aux retours d'information et aux questions de votre animateur et des autres participants ;
 - fournissant un retour d'information constructif à vos pairs, dans un souci de partage des connaissances et des expériences ;
 - publiant **au minimum** deux messages pour chaque activité d'apprentissage (forum, wiki, glossaires, etc.). Vos contributions doivent être en rapport avec chaque activité et contribuer de manière positive à la discussion collective sur un thème spécifique ;
 - utilisant un langage approprié et en étant poli(e).
- Si vous participez à un atelier avec des collègues de votre établissement, agissez en tant que personne indépendante, en publiant vos messages à titre individuel et non en tant que groupe.

Intégrité intellectuelle:

- Citez vos sources (textes, photos, documents audio ou vidéo) et attribuez à vos collègues ou à d'autres personnes le mérite de leurs idées, même si vous les avez paraphrasées ou résumées.
- Pour plus d'informations et des directives complémentaires, vous pouvez vous référer aux publications de l'IB sur l'intégrité intellectuelle dans la section **Ressources communes à tous les programmes** du Centre de ressources pédagogiques.

Certificat de réussite

Les critères de réussite sont présentés ci-dessus. Si les exigences ne sont pas satisfaites, il se peut que le certificat de réussite ne soit pas octroyé. Si vous souhaitez vous assurer que vous répondez bien aux exigences, et ce, à tout moment de l'atelier, veuillez contacter votre animateur.

Après l'atelier:

- Vous recevrez un courriel vous invitant à répondre au questionnaire d'évaluation de l'atelier.
- Si vous avez obtenu le certificat de réussite, votre animateur d'atelier vous l'annoncera. Dans ce cas, vous recevrez, dans les trois semaines suivant la fin de l'atelier, un courriel avec les instructions pour télécharger le certificat.

(Une copie des certificats de réussite sera envoyée aux établissements scolaires qui ont financé l'atelier de candidats ayant obtenu le certificat de réussite, sous réserve que l'adresse électronique de l'établissement ait été fournie comme adresse électronique à mettre en copie lors de l'inscription.)

Politiques générales en vigueur pour les événements de l'IB

Politique en matière d'annulation

Pour toute annulation intervenant au moins 22 jours avant le premier jour de l'événement, un avoir d'un montant égal aux frais d'inscription sera établi. Les annulations effectuées 21 jours ou moins avant le premier jour de l'événement donneront lieu à une pénalité correspondant au montant total des frais d'inscription. Dans le cas peu probable où l'IB devrait annuler un événement, le montant total des frais d'inscription sera remboursé ou établi sous forme d'avoir.

L'IB se réserve le droit d'annuler un atelier en cas d'inscriptions insuffisantes ou de circonstances imprévues. Nous mettrons tout en œuvre pour prévenir les participants le plus tôt possible en cas de changement affectant leur inscription. Dans le cas peu probable où nous serions amenés à annuler un atelier, nous rembourserons les droits d'inscription déjà réglés sous forme d'avoir crédité sur le compte de votre établissement. Il pourra être utilisé pour régler toute autre facture ou tous autres frais d'atelier dus à l'IB. Si le paiement a été effectué par carte bancaire, le remboursement sera effectué sur la carte utilisée pour régler les frais d'inscription.

Si vous souhaitez obtenir un remboursement, mais que vous avez annulé votre inscription moins de 22 jours avant l'atelier, veuillez envoyer un courriel à support@ibo.org. Nous pouvons procéder à un remboursement si vous ne pouvez pas participer à l'atelier pour une raison imprévisible, telle que le décès d'un proche ou une maladie grave.

Politique relative aux enregistrements audiovisuels

Les enregistrements vidéo ou audio des événements de l'IB sont strictement interdits. Toute personne contrevenant à cette politique peut être invitée à quitter l'atelier sans remboursement des frais de participation.

Le Baccalauréat International (IB) a parfois besoin d'enregistrer ses conférences, ateliers et autres événements sur des supports photographiques, numériques ou audiovisuels. Dans de tels cas, ces enregistrements sont toujours utilisés dans le cadre de l'activité propre de l'IB.

Lorsque des participants s'inscrivent et participent à un événement de l'IB, ils sont considérés comme ayant accepté, le cas échéant, d'apparaître sur ces enregistrements.

Dans l'hypothèse où un participant jugerait l'utilisation de son image inappropriée, il peut adresser une protestation officielle aux organisateurs de l'événement qui se mettront en rapport avec le service de l'IB compétent.

Politique en matière de sécurité

Ni l'IB, ni ses administrateurs, responsables ou agents ne sont, ni ne peuvent, être tenus responsables de la sécurité ou des biens personnels des participants ou de leurs accompagnateurs pendant les événements ou les éventuelles excursions qui y sont liées.

Supplément à la politique de protection des données à caractère personnel

L'IB s'engage à protéger vos données et vos informations personnelles (« données personnelles ») lorsque vous vous inscrivez à l'un de ses événements, et ce, conformément à sa politique de protection des données à caractère personnel. Cette déclaration précise la manière dont vos données personnelles sont recueillies, utilisées, transférées et divulguées lorsque vous vous inscrivez à un événement de l'IB.

L'inscription à un événement de l'IB peut s'effectuer soit par l'intermédiaire du logiciel de gestion événementielle disponible sur notre site Web, soit au moyen d'un lien direct qui vous sera communiqué dans un courriel envoyé par l'IB.

Par conséquent, vos données personnelles sont recueillies après que vous les avez fournies volontairement au service des inscriptions. En utilisant le service des inscriptions, vous acceptez de fournir des données personnelles exactes, complètes et à jour à l'IB.

Les données personnelles recueillies et traitées dépendent du type d'événement auquel vous vous inscrivez. Elles peuvent inclure, sans limitation aucune, votre nom, votre adresse, votre adresse électronique, vos numéros de téléphone, les renseignements figurant sur votre passeport, des informations de nature médicale ou autre sur des handicaps ou d'autres maladies nécessitant des dispositions spéciales en matière d'accès aux événements de l'IB, des informations sur votre utilisation du service des inscriptions, ainsi que les communications envoyées par le service des inscriptions. Dans certains cas, l'IB peut recueillir des informations de nature financière, comme des coordonnées bancaires et des données de cartes bancaires, ainsi que des renseignements liés à des déplacements (notamment les coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence).

Vos données personnelles sont recueillies et traitées afin de :

- vous inscrire à un événement de l'IB de votre choix et traiter tout paiement requis ;
- vous fournir des informations liées aux événements de l'IB auxquels vous vous êtes inscrit(e) ;
- mener des enquêtes sur les événements auxquels vous vous êtes inscrit(e) ou sur le service des inscriptions ;
- promouvoir tout autre événement ou sujet que l'IB jugera opportun ;
- communiquer toute autre information professionnelle ou en lien avec votre inscription à un événement de l'IB.

Le service des inscriptions est fourni par un tiers. Il a été intégré à d'autres services professionnels fournis à l'IB par d'autres sociétés, tels que des services de gestion des relations avec les clients, de réservation pour les déplacements et de traitement des paiements. Par conséquent, vos données personnelles peuvent être transférées et traitées ultérieurement par ces prestataires de services tiers dans le cadre de la prestation

desdits services.

En vous inscrivant à un atelier en ligne programmé, vous acceptez ou confirmez les éléments suivants :

1. les [conditions d'utilisation de l'IB](#) ;
2. la [politique de protection des données à caractère personnel de l'IB](#) ;
3. avoir atteint l'âge de la majorité dans votre pays de résidence ;
4. comprendre et accepter que l'IB traite, utilise, transfère et divulgue vos données personnelles, ce qui inclut notamment toutes données personnelles sensibles (telles qu'elles sont définies dans la législation de votre pays de résidence), comme il est décrit dans la politique de protection des données à caractère personnel de l'IB et le supplément relatif à cette politique inclus dans la politique concernant la participation aux événements. Cela comprend également le transfert de ces données personnelles à des tiers et/ou vers d'autres pays.